

Matières du tems. Septemb. 1708 185

Louis d'or n'auroit cours en France que pour douze livres qu'inze sols, l'Ecu pour trois livres huit sols, & les diminutions à proportion : les pièces de Frandres pour quatre livres huit sols ; les pièces de vingt sols que pour quinze, les pièces de dix sols que pour sept sols six deniers, & les pièces de cinq sols pour trois sols neuf deniers. En Alsace le Louis d'or vaudra toujours trente sols, & l'Ecu huit sols plus qu'en France ; les pièces de trente sols de Strasbourg auront cours en Alsace pour trente sols quatre deniers. Les pièces de six sols fabriquées dans les Monoyes de Strasbourg & de Merz, dans les Provinces de France où elles ont coûtume d'avoir cours, ne seront aussi reçues au premier Septembre que pour sept sols six deniers. Le Roi se reserve de regler ci-après les autres diminutions, jusques à ce que toutes les especes ayent été reduites à leur juste valeur, & sur un pied fixe & certain, proportionné au cours qu'elles ont dans les Pays étrangers.

*Arrêt pour
la diminu-
tion des Mo-
noyes.*

ARTICLE III.

*Contenant ce qui s'est passé de plus consi-
rable en ITALIE depuis le mois dernier.*

I. **C**OMME la succession du Duc de Mantoue, mort sans enfans le 5. Juillet 1708. ne manquera pas de faire quelque bruit dans le monde ; j'ai crû qu'en attendant que quelque plume plus habile & plus éloquente que la mienne, ait éclairci & approfondi la question, mes Lecteurs ne seroient pas fâchez de trouver ici quelques remarques historiques, sur ce sujet,

*Remar-
ques sur la
succession
du Duc de
Mantoue.*

N 3

tirées